

**PLATEFORME INTERREGIONALE D'ÉCHANGE ET DE COOPÉRATION
POUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL
GROUPE INFORMATION**



PLATEFORME DE VEILLE MUTUALISEE
CAHIER DES CHARGES

28 juin 2013

I. Contexte

La PFI

La Plate-forme interrégionale est une association régie par la loi de 1901 créée en mai 2003 qui a pour objet de faciliter le travail en réseau et la conduite de chantiers interrégionaux utiles à ses membres, dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre et de toute autre forme des arts du spectacle vivant.

Elle regroupe des structures régionales (Agences régionales du spectacle vivant, Associations Régionales Musique et Danse, Missions Voix, observatoires régionaux de la culture) auxquelles l'Etat et/ou une Région, ont confié des missions transversales ou sectorielles de développement culturel (coordination, concertation, médiation, information, formation).

Ces organismes régionaux participent à l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique concertée et partenariale de développement culturel en région, en étroite liaison avec les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les associations départementales de développement musical et chorégraphique, les élus, le milieu associatif, les professionnels et les amateurs.

La Plate-forme interrégionale a pour vocation principale de faciliter le partage des méthodologies, des réflexions, de la documentation, des expériences et des travaux sur l'action culturelle, l'aménagement du territoire, l'éducation artistique, de faciliter les connexions entre les réseaux et de mutualiser un certain nombre d'outils, de services et de projets.

Ses actions se traduisent notamment au travers de temps de rencontres et d'échanges, de séminaires, de formations, et par la mise au point de démarches et d'outils d'études, d'évaluations et d'actions.

Le groupe « Information » de la PFI

La PFI s'est ainsi engagée de par le groupe « Information / Documentation », dans un travail de réflexion sur les étapes de circulation de l'information culturelle. Ce groupe s'intéresse à la question de la veille informationnelle, à travers une définition, des thématiques, des pratiques, et des méthodologies communs.

Une volonté de travailler sur des outils mutualisés à la place d'outils dispersés dans leur fonction et leur utilisation, a émergé au sein de la PFI. Le principe de conception retenu est celui d'une plateforme numérique de veille mutualisée qui regroupe des fonctions et des besoins encore non couverts au sein de nos agences.

La veille, une définition

Mise en place d'une démarche intellectuelle globale et d'outils techniques dans le but de détecter des informations dès leur parution, en éliminant au plus possible les relais intermédiaires d'informations, et améliorer leur circulation afin de satisfaire les besoins d'information de nos usagers.

La mise en œuvre d'actions de veille, en facilitant l'accès à l'actualité d'un ou plusieurs domaine(s) d'activité (suivant la structure dans laquelle on travaille) par l'ensemble de l'équipe, est un véritable outil d'aide à la prise de décisions dans le cadre des travaux en cours. Pour mener à bien la veille informative, les méthodes sont diverses et ce en fonction notamment de la taille de l'organisme, de ses moyens humains (nombre de personnes qui sont chargées de l'information et temps imparti pour mettre en œuvre les actions de veille) et de ses moyens techniques (ex. : accès à des bases de données, logiciel de gestion documentaire utilisé).

II. Objectifs

L'objectif principal de cette plateforme de veille mutualisée est de rendre plus efficaces nos services d'information de nos propres structures, en améliorant nos capacités à localiser, fluidifier, traiter, qualifier et valoriser l'information auprès des cibles de chaque agence.

Ces actions se portent successivement sur le repérage, la temporalité, l'appareil critique, et la lisibilité de l'information, qui se trouveraient largement améliorées par un dispositif mutualisé.

Un second objectif est de tendre vers une meilleure animation interne au sein de la PFI, tant au sein du groupe « information » qu'entre les différents groupes, ce qui place ce groupe comme un groupe support de la PFI.

Un troisième objectif vise à éventuellement refondre le site actuel de la PFI à partir du CMS choisi dans le cadre du développement de la plateforme, mais cette refonte n'est pas comprise dans ce cahier des charges.

III. Les usagers

Les usagers de cet outil restent internes à la PFI, sont ainsi ciblés les personnels occupant les postes de :

- chargé(e) d'information / ressource / de communication
- documentaliste ;
- chargé(e) de projets multimédia ;
- responsable de systèmes d'information ;
- administrateur/trice ;
- directeur/trice.

Les autres groupes de travail de la PFI sont naturellement ciblés :

- direction ;
- diffusion / création ;
- observation ;
- emploi / formation ;
- administration
- voix.

Cet outil sera ensuite utilisé pour répondre aux besoins d'informations des porteurs de projet culturel, comprenant :

- des équipes artistiques ;
- des structures de diffusion ou de production ;
- des structures d'accompagnement ;
- des services institutionnels ;
- des entrepreneurs culturels ;
- des élus.

L'usage de cet outil restera cantonné, dans un premier temps, à une utilisation par et pour les structures membres de la PFI. Une fois son fonctionnement testé et validé, le groupe de travail se posera la question de l'accessibilité de l'information aux internautes « grand public », et mettra en place un tableau synthétique sur la qualification des données publiques / privées.

IV. Les échanges ayant constitué la base de la plateforme

Le groupe de travail a structuré ce projet en trois étapes principales :

- recensement des outils existants/utilisés et consultation des autres groupes de travail sur leurs outils et besoins ;
- discussions sur les modes de gestion et de veille d'information – ressource et analyse des besoins exprimés par les personnes en charge de l'information – ressource et/ou intéressées par au moins une des fonctionnalités de la plateforme numérique (annuaire de liens - annuaire de personnes ressources – dossiers documentaires) ;
- élaboration du cahier des charges par fonctionnalités ;

Suit une étape de validation du cahier des charges par les membres de la PFI (CA et directeurs – groupe de travail information)

V. Fonctions / contenus

La plateforme doit dans un premier temps remplir trois fonctions qui vont compenser l'absence ou le manque de structuration de trois types d'outils, pour trois types de contenus :

- un annuaire de sites couplé à un agrégateur de flux d'infos ressource ;
- un annuaire de personnes physiques ressource ;
- un espace de valorisation de dossiers documentaires réalisés par les structures ou en voie de réalisation.

Ces trois types de contenus seront à qualifier par la même nomenclature.

Un moteur de recherche portant sur la nomenclature, sera à intégrer sur la plateforme en fin de développement des 3 fonctions.

L'ajout d'un contenu sera notifié à des groupes d'utilisateurs spécifiques à chaque fonction, la modification d'un contenu sera notifiée aux créateurs du contenu.

Il sera prévu différents accès à la plateforme de veille :

- un accès utilisateur (ex. : chargés d'info/doc) qui travailleront sur les données,
- un accès simple visiteur (ex. : directeurs, administrateurs PFI)

1. Fonction « Annuaire / Agrégateur »

> Définition des contenus

- site web à part entière entièrement ouvert
- lettre d'information, à partir du moment où on peut accéder en ligne aux archives, qu'elle est thématique et qu'on puisse la retrouver sur le web en tant que publication à part entière et non une compilation d'articles existants

Les sites web sans flux RSS associés pourraient être ajoutés dans la base à travers les systèmes de veille automatisés gratuits du type « feedly », qui peuvent créer par défaut des flux RSS.

> Champs :

- Titre
- URL source
- Nomenclature
- Commentaires
- URL flux RSS
- Auteur

> Les grandes lignes du fonctionnement

- l'apport de sites et de flux d'infos repose sur un système participatif ;
- les actualités sont qualifiées et validées par les agences en amont de leur transfert ;
- le système d'appropriation des actualités par les agences peut porter soit par leur association en tant qu'auteur, soit en les plaçant dans une rubrique qui leur sera spécifique ;
- chaque structure est responsable de son panier de sélection et décide d'accepter ou de restreindre les inscriptions à son flux ressource extérieures ;
Le développement portera sur la mise en place d'une sécurité pour permettre aux agences qui ne souhaitent pas partager leurs flux, d'en restreindre leur accès.
- les agences peuvent créer différents paniers de sélection en fonction de critères (mot-clés ?) qui leur sont propres (caractère régional / national)
- la notification du groupe info se porte sur la validation d'une actualité par une agence ;
- les outils d'alerte pour l'agence comprennent des alertes mails paramétrables et/ou de flux RSS ;
- l'URL de l'actualité doit être l'URL source, et non celle de la plateforme de veille de la PFI.

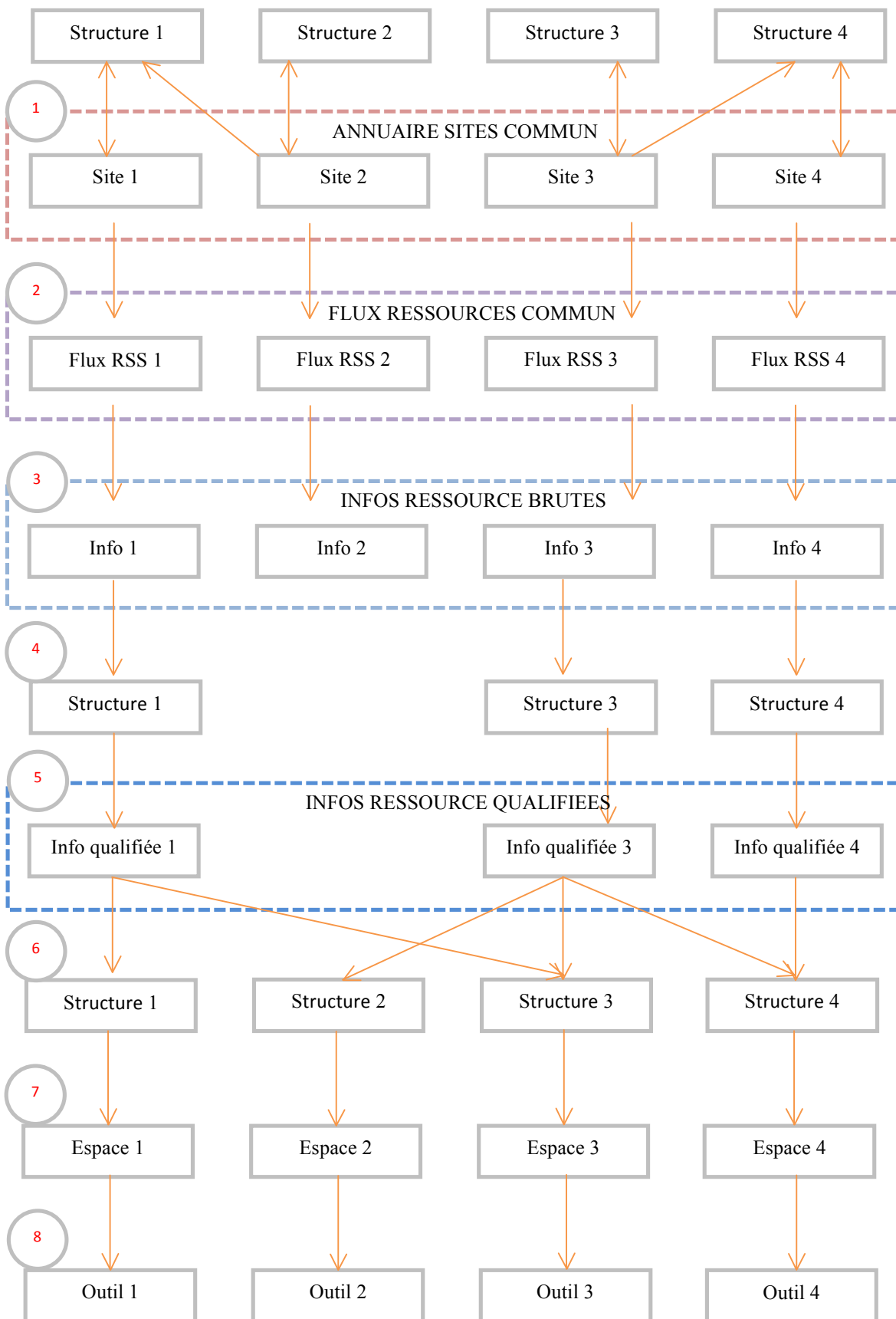


Schéma de fonctionnement :

1. Chaque structure alimente l'annuaire des sites communs avec les flux RSS correspondants, et s'abonne aux flux qu'elle estime pertinents pour son activité.
2. De cet annuaire global, découlent plusieurs flux d'infos ressource.
3. Ces flux ressource produisent des infos brutes non qualifiées.
4. Les structures qualifient par une nomenclature de mots-clés commune, les articles qu'elles estiment pertinents et les valident. Le cas échéant, les infos restent en attente de validation.
5. Les infos rentrent dans un panier d'infos ressource qualifiées.
6. Les structures dupliquent et déplacent ces infos dans leur espace de sélection, quelque-soit la structure qui a validé l'info en amont.
7. Les infos ressource validées et sélectionnées tombent dans un espace propre à chaque structure.
8. Un flux RSS sort de cet espace personnalisé pour alimenter l'outil de la structure.

2. Fonction « Espace dossiers documentaires »

> Définition des contenus

Un dossier documentaire est une compilation d'informations thématiques qui peuvent être problématisées, elles se doivent d'être régulièrement actualisées, le tout en ligne et/ou sur support en ligne.

> Champs :

- titre
- nomenclature arborescence
- contacts structure
- localisation :
 - lieu physique
 - URL du site de la structure ou de la rubrique
- commentaires :
 - contenus / documents

> Fonctionnement

- Recensement de l'existant
- Système d'annonces sur co-construction de projets
Cette fonction permettra d'envoyer des annonces à des groupes d'utilisateurs restreints.

> Fonctions

- Moteur de recherche avec saisie prédictive

3. Fonction « Annuaire personnes physiques ressource » (PPR)

> Définition des contenus

Recensement et qualification de personnes physiques compétentes pour intervenir au sein de :

- conférences-rencontres-débats
- formations
- travaux d'études

> Fonctionnement :

Le fonctionnement technique repose sur un moteur de recherche. Au vu des différentes localisations des bases de données et du fait de leur manque d'interopérabilité, cette fonction pourrait simplement se reposer dans un premier temps sur un moteur de recherche portant sur différentes bases de données :

- fichiers CSV déposés par FTP sur le serveur de la PFI (*pour les agences sans outil connecté au web*)
- bases de données MySql (*pour les agences avec un outil connecté au web*)
- les données alimentées sur un annuaire propre à la PFI

La recherche pourra se faire sur 3 champs normés entre ces différentes bases :

- nom
- nomenclature
- source de la donnée

L'annuaire propre à la PFI permettra (*pour les agences sans aucun outil*) :

- la saisie
- la modification
- la suppression des fiches

L'ensemble de ces changements enverra des notifications soit au groupe info, soit au créateur de la fiche.

Cet annuaire aura comme champs :

- titre
- nomenclature arborescence
- contacts structure
- localisation :
 - lieu physique
 - URL du site de la structure ou de la rubrique
- commentaires :

- contenus / documents

VI. Thésaurus thématiques

Ces thématiques doivent pouvoir être associables aux différents éléments par groupe de mots-clés et/ou par mot-clé. Plusieurs thématiques doivent pouvoir être associés aux différents contenus.

POLITIQUES PUBLIQUES

- Aménagement du Territoire
 - Développement local / social
 - Milieu rural
 - Milieu urbain
 - Politique de la ville
 - Schémas de Services Collectifs
 - Développement durable
 - éco-responsabilité
- Décentralisation / Déconcentration
 - Décentralisation culturelle
- Politiques culturelles et dispositifs de financement
 - Administration d'Etat
 - Ministère de la Culture et de la Communication
 - Autres ministères
 - Collectivités Territoriales
 - Régions
 - Départements
 - Intercommunalités
 - Communes (Villes)
 - International / Europe
 - International
 - Europe
 - Coopération interrégionale
- Financements publics culturels
- Organismes de développement culturel

ECONOMIE

- Activités / Entreprises
 - Artisanat
 - Commerce
 - Création d'activités
 - Industries
 - Tourisme / Loisirs
- Économie Culturelle
 - Economie numérique
 - Filière phonographique
- Emploi / Travail
 - Emploi
 - Aides à l'emploi
 - Travail
 - Inégalités
 - Santé et risques
 - Gestion des ressources humaines
- Insertion Professionnelle
 - Nouveaux Services / Contrats aidés
- Économie Sociale et Solidaire
 - Associations
 - Fonds éthiques
- Dispositifs d'aide privés
 - Mécénat
 - Sociétés d'aide civiles

DROIT / GESTION / COMPTABILITE / REGLEMENTATION

- Droit fiscal Fiscalité
- Droit public
- Droit social

Contrats

- Intermittence du SV

Gestion / Comptabilité

- Marketing
- Réglementation du spectacle (dont licences)
- Statuts juridiques
 - Associations privées, coopératives
 - Droit des entreprises
- Droit international
 - Généraliste
 - Mobilité des artistes

COOPERATION & INTERNATIONAL

- Coopération internationale extra-Européenne
- Coopération internationale intra-Européenne
- Coopération interrégionale extra-Européenne
- Coopération interrégionale intra-Européenne
- Coopération nationale

EDUCATION/ENSEIGNEMENT/FORMATION/METIERS

- Education/Pédagogie/Enseignement
 - Education artistique
 - Enseignement artistique

Métiers

- Artistique
- Technique
- Enseignement
- Administratif

- Éducation populaire

Formation/Compétences

- Formation initiale
- Formation continue
- VAE

SOCIETE

- Anthropologie/Ethnologie
- Sociologie culture/art
 - Pratiques culturelles/Publics [Enquêtes/Fréquentations]
 - Santé et handicap
 - Milieu pénitentiaire, réinsertion
 - Politique urbaine
 - Milieu rural
 - Scolaire et universitaire
- Sociologie générale/ Sociologie des organisations

CULTURE ET PATRIMOINE

- Architecture
- Spectacle vivant
 - Théâtre
 - Conte
 - Mime
 - Marionnette et théâtre d'objets
 - Danse
 - Danses traditionnelles (se reporter à la rubrique musiques traditionnelles)

- Danse académique (jazz, classique et contemporaine)
- Danses urbaines
- Danses de société
- Musique
 - Musiques actuelles
 - Musiques savantes
 - Musiques traditionnelles et du monde
- Art lyrique
- Voix - pratiques vocales
 - Chant
 - Chant choral
- Arts de la Rue
- Cirque -art de la piste
- Arts visuels
- Arts numériques
- Cinéma/Audiovisuel
- Livre et Lecture
- TIC
- Patrimoine

TECHNIQUE ET LOGISTIQUE

- Billetterie
- Sécurité des lieux de diffusion
- Régie du spectacle
- Décors
 - Communication
- Communication Internet
- Communication Print
 - Médias
 - Radio
 - Télévision
 - Nouveaux médias
 - Presse écrite
- Relation presse
- Relations publiques
 - Supports numériques
 - Sciences de l'information

DONNEES SUR LA REGION

- Administrations Régionales de l'Etat [DRAC...]
- Conseil Régional
- Conseil Economique et Social
- Départements
- Intercommunalités
- Communes (Villes)
- Planification [DOCUP, Contrat de Plan...]

VII. Solution technique

Le système d'information de la plateforme pourrait se construire avec le CMS Spip, sur un [espace public restreint](#), ce système pourrait être couplé à différents plugins :

> Plugins « agrégateur » :

- Pivote de syndication

« L'objectif de ce plugin est de transformer les contenus reçus d'un format spécifique en un format « pivot » que SPIP puisse intégrer plus facilement et plus uniformément. »

<http://contrib.spip.net/Pivote-de-syndication>

- Sites :

Gestion des sites et de la syndication dans SPIP

<http://plugins.spip.net/sites.html>

- Flux RSS en articles

Ce plugin recopie les flux RSS (articles syndiqués) en articles

> reprise du contenu du flux ;

> crée l'auteur s'il est mentionné dans le flux

> ajoute les documents distants présents dans le flux ;

> dans le champs URL de l'article, on indique l'adresse de l'article d'origine.

Pour éviter les doublons et les imports successifs, une fois l'article créé, l'article syndiqué est rejeté (ce qui permet de suivre où en sont les recopiés).

<http://plugins.spip.net/rssarticle.html>

- Duplicator

Pour déposer des articles depuis l'espace commun vers l'espace de sélection de l'agence

<http://contrib.spip.net/Plugin-Duplicator>

- Champs Extra

Permet de créer de nouveaux champs dans les objets éditoriaux.

<http://plugins.spip.net/cextras.html>

- Flux RSS configurable

Fonction de personnalisation du fonctionnement des flux RSS à l'aide d'un formulaire dans l'espace privé.

<http://contrib.spip.net/Flux-RSS-configurable>

- Notification

Ce plugin sait envoyer des mails lors de commentaires concernant le forum de l'espace privé, un article, ou dans la messagerie personnelle.

<http://contrib.spip.net/Notifications-2360>

> Plugins « Annuaire » :

- Plugin Fabrique

Permet de gérer la création d'objets éditoriaux simples, ici des personnes physiques

<http://plugins.spip.net/fabrique.html>

VIII. Moyens techniques

- Développements informatiques pris en compte sur le budget de la PFI
- Mise à disposition des personnels de l'AVEC pour le suivi du développement
- L'hébergement de la plateforme sera effectué sur le serveur dédié de l'AVEC (offre OVH SP BestOF),
- Un système de suivi de bugs sera installé soit par le prestataire, soit par l'AVEC Limousin

IX. Etapes de travail

21/06 > T 0 : rencontre AVEC – groupe de travail PFI - Développeur

26/06 > T 1 : validation des étapes et du calendrier de travail

01/09 > T 2 : installation du CMS

15/09 > T 3 : création et mise en place de la nomenclature

15/10 > T 4 : mise en place de la fonction « dossiers documentaires »

15/11 > T 5 : mise en place de la fonction « flux ressource »

15/12 > T 6 : mise en place de la fonction « annuaire personnes physiques »

15/01 > T 8 : derniers recettages et mise en ligne

15/03 > T 9 : mise en ligne de la nouvelle version du site de la PFI (*hors CDC*)

X. Acomptes et facturation

La signature de la commande entrainera un acompte de 30 % sur le devis du 28/11/2012 d'un montant de 6000 € HT

La prestation sera réglée en deux parties :

- Etape T5 : 30 %
- Solde à l'étape T8

Tout retard dans la finalisation de la prestation entrainera des pénalités de retard de 10 % par mois basées sur le montant TTC du bon de commande.

XI. Garantie

Le prestataire s'engage à garantir le bon fonctionnement de l'ensemble de la plateforme de veille pour une période d'un an après la livraison finale de la solution en ligne. Cette garantie couvre l'ensemble des dysfonctionnements, mais ne permet pas de couvrir l'ajout de fonctionnalités supplémentaires.

XII. Vos contacts

Stéphane GROSCLAUDE

Coordinateur

PFI – Plate-forme interrégionale

Mél : contact@pfi-culture.org

Tél. : + 33(0)6 73 73 84 53

Franck CABANDÉ

Chef de projet multimédia

AVEC LIMOUSIN

Mél : f-cabande@avec-limousin.fr

Tél. : + 33(0)5 87 21 30 55